

Politique : 14/05/2009 à 16:48

Avis réservé de l'assemblée de Polynésie sur le projet de loi Morin

(Tahitipresse) - Les élus de l'assemblée de Polynésie française ont rendu un avis réservé (ni favorable, ni défavorable), jeudi à l'assemblée, sur le projet de loi Morin relatif à la réparation des conséquences des essais nucléaires français, ce dernier suscitant des divisions au sein même des divers groupes politiques de la majorité. En revanche, la totalité des représentants estime que le texte doit absolument être amélioré. L'envoi d'une délégation à Paris est prévue dans les jours à venir mais il n'est pas assuré que ses membres parlent d'une seule et même voix. Le sujet du nucléaire suscite toujours de vives tensions en Polynésie. Les discussions sur l'avis du projet de loi Morin en ont été un nouvel exemple. Le texte a pour objectif de faciliter la reconnaissance d'un droit personnel à l'indemnisation par l'État des victimes des essais nucléaires français. Il devrait permettre aux personnels ayant travaillé sur les sites français et pouvant prouver qu'ils souffraient d'une pathologie radio-induite (dont la liste sera établie par décret) d'obtenir des indemnités. Jusqu'alors, les anciens travailleurs des sites nucléaires devaient se tourner individuellement vers la Justice et prouver que leur maladie était bien une conséquence de leur exposition aux radiations. Le projet de loi prévoit, en outre, d'instaurer un dispositif de réparation intégrale des préjudices subis par les victimes, qu'ils soient économiques ou personnels.

Le ministre de la Défense "juge et partie"

Si tous les élus se sont accordés à dire que le texte était "un pas en avant", aucun d'entre eux n'a cependant estimé qu'il était recevable en l'état. Les représentants contestent notamment le fait que les indemnités interviennent sur décision du ministre de la Défense qui devient par conséquent "juge et partie". Ils rejettent aussi le fait que la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) polynésienne ait à supporter les coûts des soins dispensés aux victimes. Enfin, ils s'interrogent sur la délimitation finale de la zone géographique concernée par les retombées des essais, celle-ci devant être définie par décret du Conseil d'Etat.

"Une réparation totale et entière"

Les divergences n'ont toutefois pas manqué et ce, parfois au sein d'une même famille politique. Lorsque le projet de loi avait été soumis au gouvernement il y a plusieurs semaines, le conseil des ministres avait rendu un avis défavorable. En raison de l'émergence d'une nouvelle majorité composée de l'UPLD (indépendantiste), du Tatou Ai'a et de la Ora Te Fenua (autonomistes), chaque parti a été contraint de faire des concessions, d'où l'option de l'avis réservé.

Mais pour la formation d'Oscar Temaru, les élus doivent "exiger que la réparation soit entière, totale", un condition "non négociable".

"Nous ne pouvons que prendre acte de ces paroles de repentance (...) mais une victime ne peut dire merci à son tortionnaire", a lancé la représentante Unutea Hirshon pour qui Hervé Morin "demande quasiment un chèque en blanc". Pour celle-ci, une "épée de Damoclès" pèse sur les Polynésiens du fait des vestiges des essais toujours présents sur les sites.

"L'État est enfin sorti de son silence"

Le groupe To Tatou Ai'a a, de son côté voulu rester plus consensuel : "L'État est enfin sorti de son silence, de son attitude de déni (...) On ne peut que se féliciter de cette évolution (...) Le passé ne peut être changé (...) Nous devons nous intéresser au présent", a déclaré la représentante Thilda Fuller qui souhaite que les "relations trop tendues" entre l'État et la Polynésie s'apaisent.

Autre son de cloche du côté de son homologue Hiro Tefaarere, pourtant du même groupe, pour qui ce projet de loi est "une insulte à l'Histoire et au Pays".

"Un essai nucléaire dans sa gestation (...) coûte un milliard de Fcfp -environ 8,3 millions d'euros- et l'État ne prévoit pour dédommager qu'un milliard deux cents millions Fcfp", a expliqué celui-ci en marge de la séance.

"Il ne peut y avoir de dissonance"

Quant au Tahoeraa de Gaston Flosse, il estime qu'une "une porte est ouverte mais" mais que "ce n'est sans doute pas suffisant". L'ancien président de la Polynésie et sénateur a profité de la séance pour renvoyer dos à dos les partis de la majorité estimant qu'ils avaient "avalé" leurs idéaux.

Avant le vote de l'avis, Unutea Hirshon a vainement tenté de convaincre le leader du parti orange de se prononcer favorablement pour "donner plus de force" à la délégation qui devrait se rendre dans les jours prochains à Paris.

"Il faut absolument que l'on se fasse entendre d'une seule voix. Il ne peut y avoir de dissonance entre les groupes politiques", soulignait d'ailleurs, dans la matinée, Oscar Temaru au sujet de ce déplacement.

Un vœux pieux qui semble aujourd'hui compromis, l'avis ayant été adopté par 46 voix pour et 11 contre, celles du Tahoera'a et de Hiro Tefaarere.

A noter que les avis rendus par l'assemblée de Polynésie ne sont que consultatifs.